



## BRIEFING PAPER

### **Union africaine : Utiliser l'éducation dans la lutte contre la torture en 2024**

**16 février 2024**

**L'Union africaine (UA) tiendra son 37ème Sommet du 17 au 18 février 2024, sur le thème : « Éduquer un Africain adapté au 21e siècle : construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, tout au long de la vie, de qualité et pertinent en Afrique ». Les chefs d'État et de gouvernement qui se réuniront pour définir les priorités du continent pour 2024 devront garder à l'esprit que l'éducation est un droit fondamental, prioritaire et transversal, et entretient un lien étroit avec l'interdiction absolue de la torture et des mauvais traitements.**

Les dirigeants africains devraient accentuer les efforts pour prévenir et éradiquer la torture et les mauvais traitements dans le système éducatif sur l'ensemble du continent, et en promouvant l'éducation aux droits humains, comme instrument de prévention de la torture.

Les personnes en détention dans plusieurs pays du continent ont besoin d'un personnel pénitentiaire bien formé aux droits humains. Les prisons africaines, et de manière générale les lieux de privation de liberté, doivent bénéficier de cette approche inclusive de l'éducation et de l'apprentissage.

L'Union africaine devrait accorder une priorité particulière aux contextes politiques où l'État de droit a été sérieusement remis en cause par des coups d'État et des prises anticonstitutionnelles du pouvoir politique. Alors que depuis deux ans de graves crises politiques et constitutionnelles secouent l'ensemble des pays du Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad, Sénégal), le risque de propagation de ce phénomène est de plus en plus grandissant (Guinée, Gabon, Soudan). Dans ce contexte, le recours excessif à la force lors des manifestations pacifiques révèle la nécessité d'améliorer le cursus d'apprentissage et de formation des forces de sécurité. Ceux-ci doivent davantage intégrer des modules de formation aux droits humains et spécifiquement de prohibition de la torture. La fin de l'impunité est un véritable gage de justice pour les victimes de ces violences institutionnelles.

A côté de ces crises, d'autres conflits armés et menaces à la paix constituent des centres d'intérêt depuis plusieurs années puisqu'elles engendrent des meurtres, des exécutions extrajudiciaires, des arrestations et détentions arbitraires et d'autres formes de persécution physique et mentale contre des communautés entières. Les conflits au Soudan, en République démocratique du Congo, en République Centrafricaine, en Éthiopie ou encore au Cameroun, en plus de provoquer le déplacement forcé de millions de personnes, causent des crises humanitaires sans précédent. La prolongation de toutes ces crises cause une lassitude auprès de nombreuses populations et encouragent dans une certaine

mesure la migration de milliers de jeunes vers le Maghreb et l'Europe. Ces migrants sont exposés à la torture et à d'autres mauvais traitements comme les violences sexuelles, la traite des personnes et le trafic, en Libye, en Tunisie, au Niger et dans le reste du désert.

Enfin, la situation des défenseurs des droits humains doit enfin devenir une priorité pour les dirigeants africains. En réalité, l'espace civique a été fortement réduit et parfois fermé sur l'ensemble du continent au regard des crises multiples susmentionnées. La place de la société civile doit être restaurée pour contribuer efficacement à l'éducation, la prévention et la protection des droits humains.

### **1. Éducation et torture en Afrique : éradiquer les châtiments corporels à l'école et dans les centres de formation et d'apprentissage**

Dans plusieurs pays d'Afrique, l'école est souvent le lieu où la torture prends corps dans les mentalités collectives. En réalité, les châtiments corporels représentent encore un instrument important dans plusieurs systèmes éducatifs et d'apprentissage **malgré leur interdiction formelle, dans la plupart des pays africains**. Le recours à la violence dans la société pour punir et humilier devient alors culturel et banal lorsque des générations entières d'enfants sont éduquées par des châtiments corporels et d'autres formes de sévices physiques et psychiques. Ceux-ci bénéficient aussi d'une tolérance collective lorsqu'ils sont employés dans d'autres cadre comme le maintien de l'ordre et la répression des crimes revêtant une certaine gravité. L'idée que les enfants ne comprennent que la violence lors de leur apprentissage est ensuite infusée dans le reste de la société, instituant ainsi la violence en unique mode de sanction et de transmission de la connaissance.

Ces mêmes méthodes sont ensuite appliquées dans les lieux de formation des forces de sécurité (police, gendarmerie et armée), des magistrats et des douaniers. Dans les pays en crise, comme au Tchad en octobre 2022, les écoles sont des lieux de torture et de répression. Dans plusieurs conflits armés, comme en RDC, en RCA et au Cameroun, elles sont attaquées et occupées par des groupes armés poussant les enfants et les enseignants à fuir. Elles perdent ainsi leur sacralité et deviennent non plus des lieux d'éducation mais de violence.

« les données probantes montrent que les châtiments corporels augmentent les problèmes de comportement des enfants au fil du temps et n'ont aucun effet positif. Ils sont corrélés à toute une série de conséquences négatives pour les enfants quels que soient le pays et la culture, notamment des problèmes de santé physique et mentale, une altération du développement cognitif et socioéconomique, de mauvais résultats scolaires, une agressivité accrue et le recours à la violence. Les châtiments corporels constituent une violation du droit de l'enfant au respect de son intégrité physique et de sa dignité humaine, de son droit à la santé, au développement, à l'éducation et de son droit d'être à l'abri de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »<sup>1</sup>.

De nombreux enfants sont victimes de châtiments corporels dans des lieux de privation de liberté pour mineurs. Dans des centres de rééducation, ou de réinsertion au Togo des cas de mauvais traitement ont été documentés<sup>2</sup>.

Pour parvenir à une éducation pertinente pour l'Afrique du 21<sup>e</sup> siècle, il faut éradiquer le recours à violence et notamment interdire tous les châtiments corporels dans tous les systèmes éducatifs et d'apprentissage. De même, il faudra des réformes juridiques différentes selon les États,

---

<sup>1</sup> OMS, Châtiments corporels et santé, <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/corporal-punishment-and-health>, 23 novembre 2021

<sup>2</sup> [https://www.omct.org/site-resources/files/OMCT\\_Guide-Enfants\\_FR\\_090123.pdf](https://www.omct.org/site-resources/files/OMCT_Guide-Enfants_FR_090123.pdf)

indépendamment de leurs spécificités culturelles et religieuses. Cela peut nécessiter des dispositions spécifiques dans les lois sectorielles couvrant l'éducation, la justice et la culture.

## **2. Prévenir la torture et les mauvais traitements par l'éducation**

L'approche de l'éducation fondée sur les droits humains devrait être au cœur de l'école en Afrique. L'enseignement de la prohibition absolue de la torture doit être généralisée dans les cursus scolaires du continent. Cette approche renforce le droit de chaque personne à une éducation de qualité et au respect des droits humains. Elle favorise l'inclusion, la diversité, l'égalité des chances et l'absence de discriminations. Il faut donc d'abord créer un environnement éducatif sûr où les enseignants utilisent des méthodes créatives et innovantes y compris pour sanctionner.

Il s'agit aussi de prévenir les violences sexuelles et sexistes en milieu scolaire mais de manière générale dans l'ensemble des lieux d'apprentissage. L'école devrait être le lieu par excellence de prévention des mariages précoces et forcés, des mutilations génitales féminines et d'autres formes de mauvais traitements.

Les programmes d'éducation devraient aussi concerner les forces de sécurité, les services de renseignements et surtout les surveillants pénitentiaires. La formation de ces principaux acteurs est une garantie de prévention de la torture.

Une telle approche favorise le respect des droits humains et pose les bases d'une culture de la paix en favorisant le respect des différences, facteur essentiel de la prévention de la violence. Construire une société africaine harmonieuse au 21<sup>e</sup> siècle passe donc essentiellement par une éducation et des méthodes d'apprentissages fondée sur les droits humains.

## **3. Améliorer les conditions de détention dans lieux de privation de liberté**

De même, les chefs d'État et de gouvernement devraient s'intéresser aux conditions de détention dans les lieux de privation de liberté où les taux de surpopulation atteignent souvent les 600%. Le personnel et les autorités pénitentiaires ne sont pas toujours suffisamment formés aux règles et standards internationaux afin de garantir des conditions de détention plus humaines et respectueuses des droits des détenus. Dans plusieurs pays du continent qui ont été examinés par le Comité contre la torture des Nations unies au cours des cinq dernières années il est apparu que la torture est encore pratiquée dans les lieux de privation de liberté. Il s'agit pour la plupart des cellules des unités spéciales de la police ou des services de renseignements. Au Togo (Service Central de Recherches et d'Investigations criminelles, SCRIC), au Cameroun (Secrétariat d'État à la Défense, SED), en République démocratique du Congo (Agence Nationale des Renseignements, ANR), au Tchad (Agence nationale de sécurité, ANS), et au Burundi (Service national de renseignement, SNR), de nombreuses personnes font l'objet d'actes de torture. En Ouganda, l'armée et la police sont les principaux responsables d'actes de torture notamment dans le cadre des contestations électorales. En Côte d'Ivoire, où les membres du réseau SOS-Torture effectue un monitoring régulier des lieux de privation de liberté, des témoignages de personnes ayant été détenues au sein de l'Unité de Lutte contre le Grand Banditisme (ULGB) ou le camp d'Agban-Gendarmerie révèlent qu'elles y ont été torturées.

La torture dans des lieux secrets continue dans plusieurs pays. En Éthiopie, des personnes de la région d'Amhara ont fait l'objet d'arrestations, de détentions arbitraires et de torture, dans des lieux inconnus, et elles n'ont pas été traduites devant les tribunaux dans les délais prévus par la loi.

Depuis de nombreuses années, il est apparu avec acuité que des personnes privées de liberté en Afrique seraient largement exposées à de mauvaises conditions de détention pouvant être qualifiées

de mauvais traitements voire de torture. Les règles minima des Nations unies pour le traitement des personnes détenues (Règles Mandela) établissent le devoir de fournir aux personnes en détention des conditions dignes.

Les visites inopinées dans les lieux de privation de liberté par des organes de surveillance à l'instar des Mécanismes Nationaux de Prévention de la torture (MNP) contribuent aussi largement à améliorer leurs conditions de vie et prévenir la torture. Pourtant dans plusieurs pays, ces organes n'existent toujours pas. Lorsqu'ils existent, ils n'ont pas toujours les moyens nécessaires pour remplir correctement leur mission. D'ailleurs, la dissolution du MNP au Niger par les autorités de transition est une attaque grave aux institutions de surveillance des lieux de privation de liberté.

Lorsque les organisations de la société civile souhaitent contribuer à la prévention de la torture en effectuant des visites des lieux de privation de liberté, elles n'obtiennent pas les autorisations. C'est le cas au Bénin, où depuis la mise en place de mesures restrictives liées au Covid19, les ONG ne peuvent plus accéder aisément aux lieux de détention.

#### 4. Protéger les migrants africains contre la torture et les mauvais traitements

Le cycle d'abus contre les personnes en situation de déplacement en Afrique continue notamment dans les pays connaissant une certaine instabilité comme le **Niger, le Burkina Faso, le Mali et la Libye**. Les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés en quête de sécurité, de protection et d'une vie meilleure font face à des actes de torture sur l'ensemble de leur parcours, notamment aux frontières, dans les centres de détention et de rétention et même les camps de réfugiés. Des migrants ont parfois été arrêtés, détenus ou refoulés dans leur pays d'origine alors même qu'ils y risquaient la torture.

Les efforts pour lutter contre le trafic des migrants et la traite des personnes ne produisent toujours pas les résultats escomptés et ont d'ailleurs accru les risques de torture et de mauvais traitements. Au Niger, les autorités de transition ont abrogé une loi problématique sur le trafic illicite des migrants, sans proposer de cadre juridique alternatif. Cette mesure radicale fait planer le doute sur la protection des droits humains de centaines de milliers de migrants qui transitent chaque année par le Niger. Si un cadre protecteur n'est pas mis en place, il faut craindre que les migrants continuent d'emprunter des voies plus dangereuses, entre les mains de criminels qui les exploitent et les soumettent à l'esclavage en Libye.

L'Union africaine n'a toujours pas proposé de réponses ambitieuses pour la prévention et la prohibition de la torture le long des axes migratoires. Tout comme elle est restée inopérante sur la situation des migrants en détention et victimes de traite des humains en Libye. Les cas de migrants en détention ou victimes d'expulsions collectives en **Libye, Tunisie, Maroc, Niger ou en Algérie** démontrent que cette question demeure urgente. D'ailleurs en Tunisie en 2023, les déplacements forcés et déportations de personnes migrantes, réfugiées et demandeurs d'asile vers des zones frontalières désertiques se sont accentuées marquant une volonté ferme des autorités de criminaliser la migration<sup>3</sup>.

L'Union africaine ne peut donc plus ignorer cette situation et devrait considérer le lien entre migration et torture comme une priorité afin de parvenir à un cadre plus protecteur comprenant des services de réadaptation et un soutien psychologique aux migrants. Ceci est d'autant plus important au regard des accords de migration signés par l'Union européenne (UE) et plusieurs de ses États membres avec un certain nombre de pays africains dont la Tunisie, qui contribuent à une augmentation de l'exposition

---

<sup>3</sup> <https://omct-tunisie.org/wp-content/uploads/2023/12/Migration-et-torture-Finale-Planches-.pdf>

des migrants à cette litanie d'abus. L'Union africaine devrait insister sur la création de voies sûres et légales vers l'Europe.

## 5. Cesser les persécutions et intimidations des défenseurs des droits humains en Afrique

La situation des défenseurs des droits humains en Afrique reste préoccupante. Elle est caractérisée par des intimidations, des persécutions et même des poursuites judiciaires. Dans plusieurs pays notamment du Sahel, l'espace civique est fermé. La recrudescence des coups d'État et de la violence dans la sphère politique est sans doute liée au rétrécissement de l'espace civique et au rôle que doivent jouer les intermédiaires sociaux tels que les défenseurs des droits humains.

Entre 2018 et 2021, plus de 50 manifestations ont été interdites par les autorités au Niger et au Tchad sous prétexte de lutte contre le terrorisme. Partout dans le Sahel, des personnes qui défendent les droits humains membres ou partenaires de notre réseau SOS-Torture sont menacées de mort, emprisonnées et parfois torturées en raison de leurs opinions sur la gouvernance du pays<sup>4</sup>.

En Éthiopie, depuis que le conflit a repris dans les régions du Tigray et d'Amhara, le gouvernement répète ses vieilles habitudes de répression des voix dissidentes, en particulier des défenseurs des droits humains et des opposants politiques. Les arrestations arbitraires, la torture au secret et les détentions secrètes ont repris<sup>5</sup>. Les arrestations illégales de journalistes et de défenseurs des droits humains se multiplient. Entre 2019 et 2022, vingt-deux journalistes ont été illégalement détenus et emprisonnés<sup>6</sup>.

Au **Burundi**, des centaines de défenseurs des droits humains demeurent en exil, neuf ans après le déclenchement de la crise provoquée par la candidature anticonstitutionnelle aux élections présidentielles de l'ex-président Pierre Nkurunziza. Les nouvelles autorités n'ont consenti aucun effort pour faire cesser les repréailles contre les défenseurs des droits humains. Lors de l'examen du Burundi par le Comité des droits de l'homme des Nations unies en juillet 2023, la délégation burundaise s'est retirée du dialogue après avoir demandé l'exclusion de représentants de la société civile dont M. Armel Niyongere, Secrétaire de SOS-Torture Burundi et membre de l'assemblée générale de l'OMCT, bien qu'il ait été dûment accrédité par le Bureau des droits de l'homme de l'ONU<sup>7</sup>.

Au **Cameroun**, après un an, les auteurs de l'assassinat de l'animateur radio Martinez Zogo n'ont toujours pas été jugés et condamnés. Les lenteurs et les influences subies par les autorités judiciaires remettent en cause la volonté réelle des autorités à faire la lumière sur ce crime crapuleux.

Au **Burkina Faso**, le décret n°2022- 0976 / PRES / TRANS / MDAC / MATDS / MJDHRI / MEEA du 14 novembre 2022 portant organisation, attribution et fonctionnement du Commandement des Opérations du Théâtre National (COTN) et le décret n° 2023-0475 / PRES-TRANS / PM / MDAC / MATDS / MJDHRI du 19 avril 2023 portant mobilisation générale et mise en garde qui octroie au gouvernement ont facilité la réquisition des défenseurs des droits humains au sein des forces de sécurité en raison de leurs opinions dissidentes. Parmi les plus connues, on peut citer Bassirou Badjo et Rasmane Zinaba, membres du groupe de la société civile *Balai citoyen*. Gabin Korbéogo, président de l'Organisation démocratique de la jeunesse du Burkina Faso (ODJ), et les journalistes Issaka Lingani et Yacouba Ladj Bama, le Dr. Arouna Louré, un médecin anesthésiste. Dans certains cas les autorités ont procédé à des actes de disparitions forcées pour faire taire les défenseurs des droits humains. C'est le cas du Dr

---

<sup>4</sup> <https://www.omct.org/fr/ressources/blog/sahel-the-regions-stability-depends-on-the-reinstatement-of-civil-society>

<sup>5</sup> <https://www.omct.org/site-ressources/legacy/Ethiopia-CSOs-Shadow-report-for-76-CAT-2023.pdf>

<sup>6</sup> <https://www.omct.org/site-ressources/legacy/Ethiopia-CSOs-Shadow-report-for-76-CAT-2023.pdf>

<sup>7</sup> <https://www.omct.org/fr/ressources/declarations/burundi-the-criminalisation-of-human-rights-defenders-must-stop>

Daouda Diallo, le secrétaire général du Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés (CISC), qui a été enlevé et est porté disparu depuis 75 jours.

L'UA devrait associer les défenseurs des droits humains et les organisations de la société civile à ses sommets afin de mieux organiser leur protection et l'exercice de leur travail.

## 6. Restaurer l'État de droit et la justice, pour mieux combattre le terrorisme, les coups d'État et l'usage excessif de la force

En 2023, deux coups d'État au Niger et au Gabon se sont ajoutés à la longue liste de changements de gouvernement anticonstitutionnels au **Mali, Burkina Faso, Tchad, Soudan et Guinée** sous le regard impuissant de l'UA. D'ailleurs, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont désormais quitté la CEDEAO.

Au **Tchad**, des manifestants qui dénonçaient la prolongation de la transition militaire et qui ont été violemment réprimés le 20 octobre 2022, n'ont toujours pas obtenu justice. Tout au contraire, une [loi d'amnistie générale](#) pour tous les faits commis durant ces massacres au cours desquels plus de [218 personnes ont été tuées, des dizaines ont disparu et des centaines ont été torturées](#), a été adoptée. Cette loi, qui est contraire à la nouvelle Constitution adoptée en décembre 2023, consacre définitivement l'impunité des auteurs de violations des droits humains au Tchad.

**Au Burkina Faso**, depuis son arrivée au pouvoir par un coup d'État le 30 septembre 2022, le capitaine Ibrahim Traoré, président de la République et chef d'État de transition a décidé d'intensifier les opérations militaires pour mieux lutter contre le terrorisme et reconquérir les 40% du territoire contrôlés par les groupes armés non-étatiques. Il a accru le nombre d'opérations militaires aériennes<sup>8</sup> qui sont retransmises à la télévision nationale<sup>9</sup> depuis plusieurs mois. Les forces armées burkinabè ont également présenté<sup>10</sup> des avions récemment ajoutés à leur flotte, dont des véhicules aériens sans pilote. Les opérations se mènent en mobilisant tous les moyens civils et militaires disponibles et parfois en violation des règles de droit international humanitaire. Ceci inclut un usage excessif de la force parfois contre les civils et leurs biens et une stigmatisation de certaines communautés et catégories sociales.

Au **Sénégal** la suspension récente du processus électoral par le Président Macky Sall le 3 février 2024 et la décision qui s'en est suivi du Parlement de reporter l'élection présidentielle ont plongé le pays dans une nouvelle crise politique et constitutionnelle qui pourrait conduire à de graves violations des droits humains. L'invalidation de ce report par le Conseil constitutionnel le 15 février 2024 plonge davantage le pays dans l'inconnu. Ce pays, autrefois considéré comme un modèle de démocratie en Afrique, est confronté depuis plusieurs années à une grave remise en question de ses institutions démocratiques et de l'État de droit. Entre 2021 et [2023](#), les forces de sécurité ont fait un usage excessif de la force contre des manifestants pacifiques en ayant recours notamment aux tirs à balles réelles et aux gaz lacrymogènes. [Au moins 37 personnes](#) ont été tuées, 1000 autres blessées et plus de 1500 arrêtées, sans qu'aucune responsabilité ne soit établie<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> [https://www.youtube.com/live/gfP5c4ppOOY?si=SpGENUGs9\\_kuKE](https://www.youtube.com/live/gfP5c4ppOOY?si=SpGENUGs9_kuKE)

<sup>9</sup> L'événement le plus récent a eu lieu le 27 novembre et faisait suite à une attaque contre un détachement de l'armée à Djibo.

<sup>10</sup> <https://www.jeuneafrique.com/1460595/politique/au-burkina-faso-les-drones-turcs-au-coeur-de-la-strategie-dibrahim-traore/>

<sup>11</sup> <https://www.omct.org/fr/ressources/declarations/sénégal-le-report-des-élections-pose-un-risque-de-violations-graves-des-droits-humains>

Enfin en République démocratique du Congo<sup>12</sup>, la recrudescence des affrontements armés est à l'origine de graves violations des droits humains, de l'aggravation de la crise humanitaire et la persistance de l'impunité dans le pays. Les attaques armées des groupes rebelles soutenus par le Rwanda contre l'armée nationale exposent les populations contre la torture et des violences multiformes. Dans ces conditions, l'administration de la justice et la lutte contre l'impunité connaissent un recul puisque les auteurs de ces exactions ne sont ni interpellés ni jugés. La justice transitionnelle au niveau national n'a pas connu de véritable avancée étant donné qu'en dehors des tribunaux militaires, aucun mécanisme de justice transitionnelle n'a été établi et les victimes ne reçoivent toujours ni réparation, ni réhabilitation malgré l'adoption d'une loi sur les réparations et la création d'un fonds de réparation pour les victimes de violences sexuelles. De même, les arrestations arbitraires, les détentions illégales et les actes de torture se poursuivent à travers le pays au mépris total du droit national et en l'absence d'un mécanisme national de prévention de la torture.

Il est urgent pour l'UA de proposer un meilleur plan de stabilisation des pays en crise afin d'éviter la spirale de coups d'État nourris par l'échec des politiques sécuritaires. La suspension des institutions à la suite de ces coups de force ouvre la voie au recours à la torture.

---

<sup>12</sup> <https://www.omct.org/fr/ressources/declarations/rdc-déclin-de-la-justice-sur-fond-de-conflit-armé-et-de-crise-humanitaire>